

quelque chose pour améliorer la situation qui a été posée d'une façon très concrète par le sénateur MacDonald, à savoir, quand les comités peuvent-ils siéger? Est-ce que l'on peut toujours siéger à l'intérieur des séances du Sénat? Je vous fais une suggestion, sénateur Frith et sénateur Molgat. Nous avons une réunion le 26 mars prochain. Pourquoi ne faites-vous pas une suggestion concrète et nous allons l'étudier, comme nous avons l'intention de vous soumettre d'ailleurs des suggestions pour amender certains règlements du Sénat. Je pense que, pour la bonne compréhension des deux côtés de cette Chambre, ce serait efficace que vous fassiez vos suggestions comme nous allons les faire.

J'irais même jusqu'à dire que c'est l'intention du président de notre comité, le sénateur Robertson, dès que nous aurons des propositions concrètes, de vous les envoyer, par écrit, de façon à ce que vous puissiez les étudier. C'est la recommandation que je fais. Il est temps que, dans cette chambre, nous ayons plus de coopération en ce qui concerne la question des règlements. Je ne voudrais pas que vous mettiez entièrement de notre côté l'obligation de faire des suggestions. Si vous avez des propositions concrètes, des bonnes, des intelligentes, nous allons les étudier et nous avons d'ailleurs l'intention de vous soumettre les nôtres.

L'honorable Eymard Corbin: Comme vous l'avez fait au mois de juin l'année dernière. Bravo!

(La motion est adoptée.)

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

AVIS DE MOTION

L'honorable Paul David: Honoables sénateurs, je donne avis que demain jeudi le 19 mars 1992, je proposerai que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit habilité à permettre le reportage de ses délibérations publiques relatives à son étude sur la Citoyenneté canadienne par les médias d'information électronique et les photographes et ce en dérangeant le moins possible ses travaux.

● (1440)

[Traduction]

TIBET

L'ANNIVERSAIRE DE L'INSURRECTION NATIONALE—AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Consiglio Di Nino: Honorables sénateurs, je donne avis que mardi prochain, le 24 mars 1992, j'attirerai l'attention du Sénat sur le 33^e anniversaire de l'insurrection nationale des Tibétains.

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Jacques Hébert: À la demande générale, honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter, encore une fois, des pétitions signées par 610 citoyens et citoyennes de la province de l'Alberta qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.

Ces pétitions viennent principalement de Peace River, Grande Prairie, St-Isidore, Grimshaw, Valleyview, Lethbridge, Spruce Grove et Stony Plain.

[Le sénateur Grimard.]

J'ai des pétitions encore en plus grand nombre, signées par 3,200 citoyens et citoyennes de la province de l'Ontario qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Ces pétitions viennent principalement de Windsor, Essex et de Tecumseh.

Cela, nous donne un total d'environ 3,800 signataires. J'avoue que si j'étais assis de l'autre côté de cette Chambre, je serais franchement embarrassé de voir que 3,800 citoyens et citoyennes du Canada ont signé cette pétition. Ils ont écrit leur nom et leur adresse, pour dire au gouvernement leur refus d'une taxe que nous subissons tous depuis plus d'un an.

Je serais franchement embarrassé si j'étais à la place du sénateur Simard. D'ailleurs, ses éclats de voix veulent cacher son embarras!

PÉRIODE DES QUESTIONS

[Traduction]

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

L'ARTICLE XI—LA CLARIFICATION DE LA POSITION DU CANADA—LA RÉUNION DES CHEFS D'ÉTAT—L'EXCLUSION DU CANADA

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question, en deux parties, au leader du gouvernement sur ce qui s'est produit dernièrement relativement au GATT. Le Canada a déposé un document définissant sa position face aux demandes formulées par divers pays concernant des propositions de M. Dunkel. Le leader pourrait-il informer le Sénat sur la position du Canada à l'égard de l'article XI?

La deuxième partie de ma question se rapporte aux rencontres qui, je crois, commencent demain entre le chancelier de l'Allemagne, Helmut Kohl, et le président des États-Unis. Ces rencontres auront lieu en l'absence du Canada et de nombreux autres pays. Apparemment, des décisions seront prises quant à l'impasse actuelle des négociations de Genève. Je voudrais connaître la position canadienne à l'égard de cette situation, où deux pays qui ont décidé de négocier des questions qui sont essentielles pour le Canada.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Honorables sénateurs, je commence par la dernière partie de la question du sénateur Olson. Le sénateur devrait considérer qu'il n'y a rien de neuf et certes rien de scandaleux à ce que les leaders de deux pays, soit le chancelier Kohl de l'Allemagne et le président Bush des États-Unis, se rencontrent à Washington. Je dois cependant ajouter qu'en ce qui concerne la position canadienne, notamment sur les questions agricoles, le premier ministre a communiqué dans les tout derniers jours avec les deux leaders. Ces derniers connaissent bien notre position et leurs renseignements sont à jour.

Je reviens maintenant à la première partie de la question posée par le sénateur Olson. Le 4 mars dernier, nous avons en effet déposé nos premières offres concernant l'agriculture dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Elles portent sur l'accès aux marchés, le soutien interne et la concurrence à l'exportation dans le contexte d'un accord com-